

Règlement de participation :

Concours jeunesse pour des projets sur les réseaux sociaux pour promouvoir les langues catalane et occitane dans l'Eurorégion

Présentation :

Créée le 29 octobre 2004, l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM) est une organisation de coopération politique entre la Generalitat de Catalogne, le Gouvernement des Iles Baléares et la Région Occitanie. Elle s'est transformée en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en 2009 et est ainsi reconnue depuis comme une institution de coopération interrégionale au niveau européen.

Une nouvelle feuille de route, qui mise sur le développement de la culture et de l'identité eurorégionale méditerranéenne, a été approuvée en 2021. En ce sens et en ce qui concerne l'axe stratégique de la culture, l'Eurorégion souhaite mettre en valeur ses langues eurorégionales ainsi que les nouvelles cultures en dynamisant leur pratique et les échanges entre jeunes autour de leurs langues et de la culture eurorégionale et en veillant à l'intégration sociale et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Dans ce cadre, un concours jeunesse de projets sur les réseaux sociaux, dont la thématique est laissée libre est proposé par l'Eurorégion. Ces projets doivent avoir pour objet d'impulser des attitudes positives à l'égard de la connaissance et de l'usage du catalan et de l'occitan.

Objectifs du concours :

- Mettre en valeur l'emploi des langues catalane et occitane dans tous les secteurs de la société.
- Donner de l'élan à des initiatives de jeunes qui promeuvent l'usage des langues catalane et occitane auprès des jeunes sur internet.
- Faire participer les citoyens à l'action eurorégionale et les jeunes, en particulier, dans le cadre de l'Année européenne de la Jeunesse.
- Motiver les échanges linguistiques et culturels entre les régions.
- Soutenir les personnes jeunes qui créent ou présentent des contenus, sur quelque thématique que ce soit, sur les réseaux sociaux en catalan et en occitan.

1. Objet et fonctionnement du concours :

L'objet de ce concours est de récompenser des initiatives de jeunes sur les réseaux sociaux qui promeuvent l'utilisation du catalan et de l'occitan et reconnaître la valeur et la qualité de celles-ci, leur impact positif sur le catalan et l'occitan dans la société et leur influence sur la manière de percevoir ces langues au sein de la communauté des jeunes.

La participation à ce concours est réservée à des projets existants, actifs sur les réseaux sociaux, qu'ils soient en cours ou déjà achevés. Les propositions de projets qui sont en phase de préparation au moment de la présentation de la participation ne seront pas admises.

L'Eurorégion offrira un prix financier et sa reconnaissance comme « projet d'influence » au travers des canaux de communication des différentes institutions eurorégionales. Cette diffusion se fera sur les réseaux sociaux et dans des espaces éducatifs ainsi que dans divers espaces liés à la vie des jeunes.

Le Groupe Langues de l'Eurorégion fera l'évaluation technique des projets selon les critères d'admission et les critères d'évaluation établis dans cet appel à projets. L'Assemblée Générale de l'Eurorégion attribuera les prix.

2. Modalités des prix et dotations :

Les projets peuvent être présentés par catégorie suivant les modalités ci-dessous :

_CATÉGORIES EN CATALAN

- INDIVIDUEL : projet / initiative individuelle.
- COLLECTIF : projet / initiative collective faite par des groupes informels de jeunes (groupes de classes, groupes d'amis, etc.).
- ORGANISME : projet / initiative collective faite par des organismes formellement constitués (associations, etc.).

_CATÉGORIES EN OCCITAN

- INDIVIDUEL : projet / initiative individuelle.
- COLLECTIF : projet / initiative collective faite par des groupes informels de jeunes (groupes de classes, groupes d'amis, etc.).
- ORGANISME : projet / initiative collective faite par des organismes formellement constitués (associations, etc.).

Les dotations correspondant aux prix de chaque catégorie figurent dans le tableau suivant :

CATALAN	INDIVIDUEL	PRIX	600,00 €
		MENTION	400,00 €
	COLLECTIF	PRIX	1 150,00 €
		1 ^{ère} MENTION	800,00 €
		2 ^{ème} MENTION	600,00 €
	ORGANISME	PRIX	1 200,00 €
MENTION		1 000,00 €	
OCCITAN	INDIVIDUEL	PRIX	600,00 €
		MENTION	400,00 €
	COLLECTIF	PRIX	1 150,00 €
		1 ^{ère} MENTION	800,00 €
		2 ^{ème} MENTION	600,00 €
	ORGANISME	PRIX	1 200,00 €
		MENTION	1 000,00 €

3. Présentation des candidatures et cadre territorial des projets :

Les personnes qui souhaitent participer pourront envoyer leurs candidatures à partir de la date de publication sur le site internet de l'Eurorégion indiqué, et jusqu'au 8 décembre 2022 à 23h00.

Le secteur géographique du concours est restreint à l'espace eurorégional (Région Occitanie, Catalogne et Iles Baléares).

4. Conditions de participation :

Peuvent participer à chaque catégorie du concours :

- **Pour les initiatives individuelles :** les personnes physiques âgées de 16 à 30 ans, au moment de la fin du délai de présentation des projets, dont la résidence légale se trouve dans les territoires de l'Eurorégion (Région Occitanie, Iles Baléares et Catalogne) :
 - Dans le cas de personnes mineures il faudra joindre au formulaire une autorisation du père, de la mère ou du tuteur légal.
 - Il faudra être en possession des droits légaux liés à la propriété intellectuelle du projet et avoir la cession des droits d'image correspondants si nécessaire.

- **Pour les initiatives collectives réalisées par des groupes informels de jeunes** : les collectifs de personnes jeunes âgées de 16 à 30 ans au moment de la fin du délai de présentation des projets (groupes de classes, groupes d'amis, etc.) :
 - Une personne sera désignée chef de file. Elle représentera le collectif et sera l'interlocutrice de l'Eurorégion et la réceptrice du prix.
 - La résidence légale de la personne désignée chef de file du projet doit se trouver dans l'un des territoires de l'Eurorégion (Région Occitanie, Îles Baléares et Catalogne). La résidence du reste des membres du collectif pourra se trouver dans d'autres territoires.
 - Dans le cas de personnes mineures il faudra joindre une autorisation du père, de la mère ou du tuteur légal.
 - Il faudra être en possession des droits légaux liés à la propriété intellectuelle du projet et avoir la cession des droits d'image correspondants si nécessaire.

- **Pour les initiatives collectives réalisées par des organismes formellement constitués** : les projets développés par des jeunes âgés de 16 à 30 ans, au moment de la fin du délai de présentation des projets, appartenant à des associations et organismes légalement constitués dans les territoires de l'Eurorégion :
 - Un chef de file sera désigné. Il représentera le collectif et sera l'interlocuteur de l'Eurorégion et le récepteur du prix au nom de l'organisme ou de l'association.
 - L'organisme ou association doit être domicilié sur le territoire de l'Eurorégion (Région Occitanie, Îles Baléares et Catalogne).
 - Dans le cas de personnes mineures il faudra joindre une autorisation du père, de la mère ou du tuteur légal.
 - Il faudra être en possession des droits légaux liés à la propriété intellectuelle du projet et avoir la cession des droits d'image correspondants si nécessaire.

Au moment de présenter leurs candidatures, les participants acceptent leur condition de collaborateurs au concours et autorisent l'organisation du Concours à rendre visible leurs projets sur ses réseaux sociaux. De même, ils garantissent aussi qu'ils ont pris connaissance des règles et conseils concernant l'utilisation sûre et responsable d'internet émis par les administrations compétentes.

Types de projets admis :

Seront sélectionnés des **projets existants actifs sur les réseaux sociaux, en cours ou déjà finalisés, qui utilisent la langue catalane et/ou occitane** en lien avec toute sorte de contenus (mode, jeux, sport, cuisine, voyages, mode de vie, technologie, etc.). Ces projets devront pouvoir attirer l'attention du public et être diffusés sur quelque plateforme de contenus numériques que ce soit : blog, Youtube, Instagram, Tiktok, Facebook, Twitter, Twitch, plateformes de diffusion de podcasts, Snapchat, Pinterest, etc.

Le type de projet est libre : vidéos, tutoriels, *live streaming*, canaux de diffusion de contenus, profils publics personnels, etc.

5. **Documents à fournir :**

Les personnes, groupes ou organismes qui veulent se présenter au concours devront envoyer un courrier électronique à l'adresse : courrier@euroregio-epm.eu, en mentionnant dans le corps du message les informations basiques de la candidature (nom du participant ou, le cas échéant, du chef de file et organisme/collectif, âges des participants et nom du projet présenté) et y joindre le formulaire, publié sur le site internet de l'Eurorégion dédié au concours, dûment rempli avec les informations suivantes :

- Information sur les participants au projet : nom des participants et du chef de file, le cas échéant, nom de l'organisme qui présente le projet, âges des participants, nom du projet présenté.
- Description du projet, de son impact (nombre de *followers*, revue de presse, etc.), images et tout document d'illustration considéré opportun. Le format de cette présentation du projet est libre : dossier, vidéo, etc.
- Liens URL du projet présenté au concours.
- Dans le cas où les participants seraient mineurs il faudra joindre l'autorisation du père, de la mère ou des tuteurs légaux ou des tutrices légales.
- Les projets présentés dans la catégorie des projets collectifs de groupes informels devront joindre une lettre d'engagement accordant la répartition de la dotation du prix entre les membres du groupe.

6. Critères d'évaluation des projets :

Seront évalués : l'originalité, la cohérence, la qualité et la pertinence des contenus, la diffusion de valeurs positives pour notre société, la durabilité du projet, les dimensions de la communauté créée et la capacité à attirer de nouveaux *followers*, et le pouvoir de prescription.

Critères d'évaluation : 50 points.

- **Valeur eurorégionale** : 10 points. Une motivation du projet liée à l'Eurorégion et à la coopération interrégionale et transfrontalière sera évaluée positivement. Les projets qui auront été capables d'établir des liens dans le cadre de l'Eurorégion (Catalogne, Îles Baléares et Région Occitanie), ou avec d'autres territoires où les langues catalane et occitane sont utilisées, seront spécialement appréciés.
- **Qualité linguistique** : 10 points. La capacité de générer un message jeune/informel au travers d'un usage de la langue moderne et de qualité sera très positivement évaluée.
- **Inclusion sociale et diversité culturelle** : 10 points. La capacité du projet à attirer l'intérêt de membres de divers groupes sociaux et culturels sera très bien cotée.
- **Impact** : 5 points. La capacité du projet à attirer des publics sera un point positif.
- **Originalité de la proposition** : 5 points. Une proposition singulière qui utilise des dynamiques innovantes sera évaluée positivement.
- **Accessibilité** : 5 points. Les propositions qui prennent en compte la diversité fonctionnelle et sont capables de s'adapter à diverses capacités seront évaluées positivement.
- **Pluridisciplinarité** : 5 points. Les propositions transversales qui encouragent la rencontre entre la tradition et la contemporanéité au travers d'outils et de contenus seront appréciées.

7. Composition du jury :

Le jury est composé de membres du Groupe Langues de l'Eurorégion. D'autres personnes spécialistes, représentant les entités qui composent l'Eurorégion, pourront y être ajoutées.